

Qu'est-ce qu'une période d'embargo ?

Il s'agit d'une période exigée par l'éditeur d'un journal durant laquelle la version acceptée de l'article peut être déposée dans un dépôt institutionnel mais dont l'accès n'est pas encore autorisé.

Le principe est que le journal veut s'assurer que la consultation de l'article se fasse prioritairement par le journal lui-même et donc par le biais d'un abonnement individuel ou institutionnel.

L'éditeur autorise la libération de la consultation du Author Accepted Manuscript dans le dépôt institutionnel après une période déterminée qui court de la date de publication à 6, 12 ou 18 mois après celle-ci. Certains journaux permettent la consultation directement à la date de publication, ils n'appliquent donc pas d'embargo sur ces publications.

NB : le FNS tolère la publication par la voie verte uniquement pour des articles qui n'ont pas d'embargo.

Révision #3

Créé 5 mars 2024 00:24:19 par Hamza Karmouche

Mis à jour 29 mai 2026 15:43:28 par Rocio Micaela Crespo Quesada